

# Séance du 13 avril 2007

## Convocation du 2 avril 2007

Les membres du Conseil se sont réunis en séance ordinaire publique sous la présidence de M. Maurice GERARDIN, Maire.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de : Mr SECARDIN, excusé, Mrs SIEDLECKY et FRANCOIS, absents

Le secrétaire de séance est Madame TERHE Odette

## AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2006 : Budget communal

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2006, constatant que le Compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de ..... 382 430.92 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- DÉCIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement soit ..... 276 775.26 €

## PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2007 ET VOTE DES TAUX DES 4 TAXES LOCALES : Budget communal

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... 1 555 830.22 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... 1 174 960.11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **4 abstentions, 8 pour**

- DÉCIDE d'adopter le budget primitif tel que définit ci-dessus.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- MAINTIENT les taux des 4 taxes des impôts notifiés par le Centre des Impôts soit :

. Taxe d'habitation .....	8.62 %
. Foncier bâti .....	10.07 %
. Foncier non bâti .....	23.14 %
. Taxe professionnelle .....	9.00 %

## **PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2007 : Budget eau**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... 199 270.95 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... 76 697.15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- ADOPTE le budget primitif tel que définit ci-dessus.

- PRÉCISE que le prix de l'eau pour 2007 a été fixé lors de la réunion publique du 21 décembre 2006.

## **PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2007 : Budget lotissement du Rouau**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... 711 300.00 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... 699 100.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- ADOPTE le budget primitif tel que définit ci-dessus.

## **PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2007 : Budget lotissement du Luxembourg III**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... 5 816.70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- ADOPTE le budget primitif tel que définit ci-dessus.

## **PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2007 : Budget ZAC du Jonchery 1<sup>ère</sup> tranche**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... 5 720.11 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... 187 833.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **1 contre, 11 pour**

- ADOPTE le budget primitif tel que définit ci-dessus.

**PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2007 : Budget ZAC du Jonchery 2<sup>ème</sup> tranche**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... 410 016.90 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... 380 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **1 contre, 11 pour**

- ADOPTE le budget primitif tel que définit ci-dessus.

**PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2007 : Budget ZAC du Jonchery 3<sup>ème</sup> tranche**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... 263 700.00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... 338 528.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **1 contre, 11 pour**

- ADOPTE le budget primitif tel que définit ci-dessus.

**PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2007 : Budget ZAC du Jonchery zone commerciale Jeanne d'Arc**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... 32 876.02 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **1 contre, 11 pour**

- ADOPTE le budget primitif tel que définit ci-dessus.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS DIFFÉRENTS BUDGETS : année 2007**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- DÉCIDE de verser une subvention

. au budget du C.C.A.S. pour un montant de ..... 15 000.00 €

. au budget de la ZAC du Jonchery 1ère tranche phase 1 pour un montant de ..... 5 720.11 €

- PRÉCISE que les crédits sont prévus aux budgets primitifs 2007.

**DIVISION DE PARCELLES DOMMARTIN DISTRIBUTION : HONORAIRES COSTE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la note d'honoraires reçue de Monsieur COSTE comprend la division de la parcelle acquise par la société Qualiface et celle concernant le terrain loué à la société Dommartin Distribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- PRÉCISE que la moitié des honoraires sont à la charge de la société Qualiface (selon DCM du 21/12/2006) et que l'autre moitié concernant les terrains appartenant à la commune reste à la charge de la commune, soit ..... 416.81 TTC.